



Séance extraordinaire du 20 décembre 2023

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 20 décembre 2023 au lieu ordinaire des séances de ce conseil à la salle des délibérations, sise au 152 rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande à 19 heures.

Assemblée convoquée par Madame Joanny Brochu, greffière-trésorière et directrice générale, pour prendre en considération les sujets suivants ; à savoir,

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption du budget 2024
3. Période de question(s)
4. Levée de la séance

Conformément aux dispositions du Code Municipal article 156 et à laquelle séance ont été convoqués par avis signifié les membres du conseil étaient présents :

Les membres du conseil : Mesdames Mélissa Turgeon, Marina Lemay (ABSENTE), Messieurs Rock Côté, André Mercier, Carl Croteau et Alex Vachon agissent sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Madame Joanny Brochu agit comme greffière-trésorière et directrice générale. assiste à la séance extraordinaire .

Selon l'article 153 du Code Municipal, il est par la présente constaté que l'Avis de Convocation a été dûment signifié, tel que requis par le présent code, à tous les membres du conseil, incluant ceux qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la séance.

Après une minute de silence, la séance commence à 19 heures.

NO-2023-12-168

**LECTURE DE L'ORDRE DU
JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : ALEX VACHON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 tel que lu par Mme Jessika Lacombe.

ADOPTÉE

NO-2023-12-169 ADOPTION DU BUDGET 2024

PROPOSÉ PAR : ROCK COTÉ
APPUYÉ PAR: ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent le budget 2024, tel que préparé et présenté au montant des revenus et dépenses équilibrés de 918 723\$

Que les détails du budget soient distribués dans le prochain bulletin mensuel en 2024.

ADOPTÉE

NO-2023-12-170 PÉRIODE DE QUESTION(S)

NO-2022-12-171 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 19 heures23

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Joanny Brochu
Greffière-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

